

CONSEIL MUNICIPAL DE CAZOULÈS

SEANCE ORDINAIRE DU 18 MARS 2016

L'an deux mil seize, le 18 Mars à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de Cazoulès, dûment convoqué le 14/03/2016, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe ZILLHARDT, Maire.

Présents : Françoise MONSALVY ARPAILLANGE, Alain JACQUART, Jacqueline CAYRE GRUYER, Christel CAZALS, Joëlle MARIE, Jean-Yves GOILLON.

Excusé(s) : Jacques VITRAC, Gérard VIELLE, Philippe BLANC.

Pouvoir(s) : Gérard VIELLE donne pouvoir à Philippe ZILLHARDT

Votants : Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

Lesquels membres présents forment la majorité de ceux actuellement en exercice et peuvent délibérer conformément aux dispositions de Code Général des Collectivités Territoriales.
Mme Jacqueline CAYRE GRUYER est désignée secrétaire de séance.

Lecture par le Maire du compte-rendu de la réunion du 04/12/2015, celui-ci est approuvé à l'unanimité des présents et signé

DELIBERATIONS

Lecture faite du rapport de M. BERON, commissaire enquêteur.

➤ **Approbation du plan de zonage de l'assainissement**

Vu la loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques;

Vu le décret n° 2006-503 du 02 mai 2006 relatif à la collecte et au traitement des eaux usées mentionnées aux articles L 2224.8 et L 2224.10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les articles R 123-6 à R 123-23 du Code de l'Environnement;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 04/12/2015 proposant le plan de zonage de l'assainissement ;

Vu l'arrêté municipal du 04/12/2015 soumettant le plan de zonage de l'assainissement à l'enquête publique ;

Vu les conclusions du Commissaire Enquêteur, et notamment son avis favorable ;

Vu les propositions de modifications du plan de zonage de l'assainissement suite aux conclusions du Commissaire Enquêteur, et notamment son avis favorable à la demande de branchement des propriétaires de la parcelle section A n°1205 lieu-dit Beauséjour, compte tenu que leur propriété était dans le zonage d'assainissement lorsqu'ils l'ont achetée et qu'un tabouret de branchement était prévu à ce moment-là ;

Considérant que le plan de zonage de l'assainissement tel qu'il est présenté au Conseil Municipal est prêt à être approuvé ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Décide d'approuver le plan de zonage de l'assainissement tel qu'il est annexé à la présente ;
- Décide l'intégration de la parcelle section A n°1205 lieu-dit Beauséjour au zonage d'assainissement avec la pose d'un tabouret en limite de propriété ;
- Dit que le plan de zonage de l'assainissement approuvé est tenu à disposition du public
. à la Mairie de Cazoulès, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux,

- Dit que la présente délibération sera exécutoire après l'accomplissement des mesures de publicité précitées.

QUESTIONS DIVERSES

PRI

Le Maire fait part de l'avis favorable par la DASEN à l'extension du PRI Cazoulès Carlux St-Julien, Ste Mondane, Calviac.

Travaux 2016

- Suite des travaux place Bréjon
- Projet « Boite à lire » place Saasenheim
- Contacter M. DOUSSEAU pour la fontaine à eau à l'école.
- Renseignement pour la charte « zéro phyto » à prendre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.